

MAIRIE DE COGNAC LA FORET
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 09
Absents : 05
Votants : 12

L'an deux mille vingt deux
Le lundi cinq décembre
Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 20 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2022

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoints au Maire, Mme MOREL, Mr VARENNE, Mr FABRE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE.

Absents excusés : Mme LORGUE Claudette qui a donné pouvoir à Mme COIFFE Marie-Lyne, Mme FEIFER Elodie qui a donné pouvoir à Mme THOMAS Maryse, Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis.

Mr MOREAU Laurent

Absente : Mme GODARD Frédérique

Secrétaire de séance : Mr MAYNARD Jean

037/2022 - SYNDICAT DES EAUX VIENNE BRIANCE GORRE / DEMANDES D'ADHESION DES COMMUNES DE MEUZAC ET MAGNAC BOURG

Le Maire fait part d'un courrier du Syndicat Vienne Briance Gorre qui, réuni en comité le 27 septembre dernier, a donné un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Meuzac et Magnac Bourg.

Conformément à l'article L5211-18, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande d'adhésion au Syndicat des Eaux Vienne-Briance-Gorre des communes de Meuzac et Magnac Bourg.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,

VIGNERIE Christian

